



Point no 9 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 240'000.- pour l'achat d'un véhicule de voirie multifonctions

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Pour assurer les missions de la voirie de Milvignes, la commune dispose d'un parc de véhicules et de machines (tracteurs, porte-outils, camionnette, balayeuse,...).

La durée de vie moyenne des véhicules est de 10 ans, correspondant à la durée maximale d'amortissement fixée par le service des communes. Cette durée reste toutefois largement dépendante des heures d'utilisation et/ou des kilomètres parcourus.

Depuis 2007, Auvernier, Bôle et Colombier ont investi dans l'achat de 4 véhicules, pour une somme de CHF 280'000.-. Aujourd'hui, tous les véhicules de la voirie sont entièrement amortis.

2. Bilan des véhicules

Lors de la création de Milvignes, les véhicules des anciennes communes ont été regroupés sur un même site et rapidement, nous nous sommes rendu compte que le parc de véhicules était vieillissant et ne répondait pas de manière efficiente aux besoins de la voirie.

Le Conseil communal a mandaté une entreprise spécialisée dans l'étude de parcs de véhicules afin d'établir une stratégie de renouvellement.

L'audit du parc de véhicules montre, dans le premier tableau (*cf.* p. 3), les fonctions principales de chaque véhicule, ainsi que leur année d'immatriculation. Le deuxième tableau (*cf.* p. 4) nous apporte des informations complémentaires, à savoir le prix d'achat, ainsi que le taux d'utilisation moyen annuel de chaque véhicule.

Par contre, un élément essentiel manque, c'est celui des coûts d'entretien de chaque véhicule

3. Etude

Le service technique en collaboration avec le chef de la voirie et son suppléant ont étudié avec attention ce document. Même s'ils ne partagent pas toutes les analyses faites, ce document a permis de se poser les bonnes questions et de prioriser le remplacement de véhicules.

Reste à savoir par quel type de véhicules, puisque le but de cet audit est aussi d'évaluer à moyen et long terme les besoins de la voirie en fonction des missions à accomplir.

Nous avons pris conscience, grâce à cette étude, que les propositions de remplacement se basaient avant tout sur les exigences élevées des véhicules de déneigement.

Diverses options ont été discutées lors de ces échanges, comme par exemple, l'externalisation du déneigement des grands axes qui, si elle devait aboutir, peindrait un autre tableau des véhicules à remplacer. Le Conseil communal aimerait se donner le temps d'une réflexion mûrie avant de vous proposer une telle solution, raison pour laquelle nous ne pouvons pas vous présenter le renouvellement complet de notre parc véhicules pour les dix prochaines années.

4. Proposition du Conseil communal

Au vu des coûts élevés d'entretien du Multicar/Aebi, de son année d'immatriculation (2005), le Conseil communal vous propose de le remplacer par un véhicule multifonctions et multi lift.

Le choix a été mûrement réfléchi et diverses variantes ont été étudiées, dont celle de choisir un châssis d'un véhicule type « Pickup » en y ajoutant tous les éléments nécessaires (grue, pont basculant,). Cette solution hybride ne nous a pas convaincus, car elle pose notamment le problème de la conception du véhicule (longue distance entre le pare-brise et la lame à neige induisant une mauvaise visibilité pour le déneigement, notamment).

Un véhicule de voirie type « Porte-outils » polyvalent, de préférence de fabrication suisse, répond parfaitement aux exigences des travaux de la voirie. Le cahier des charges sera établi précisément, mais en grandes lignes, ce véhicule devra avoir un moteur Euro-6 avec filtre à particules d'usine et OBD (on board diagnostic) et adblue, 4 roues motrices, une cabine basculante, une plaque frontale permettant la pose de la lame-biaise (à neige), un aspirateur et souffleuse à feuilles et la possibilité de monter notre saleuse existante sur ce véhicule.

Cette acquisition est soumise à une procédure d'adjudication du marché sur invitation.

5. Conclusion

L'entretien des espaces publics (routes, places de jeux, espaces verts,...) implique l'utilisation intensive de machines et de véhicules. Bien que l'entretien courant de notre parc de véhicules reste un souci permanent de nos services, il est important de le gérer en planifiant son remplacement afin d'éviter que les coûts d'entretien ne deviennent démesurés, ou que la sécurité du personnel soit mise en cause ou encore, afin de s'adapter à l'évolution des besoins.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

En vertu de l'application de l'article 5 du règlement communal sur les finances relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2017 de CHF 2'170'000.-.

Ces travaux seront amortis en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC).

Au vu de ce qui précède et afin de pouvoir entamer le processus réfléchi du remplacement de notre parc de véhicules, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à approuver le présent rapport et accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 14 août 2017

Parc véhicules voirie de Milvignes

Catégorie	Type	Marque	Année	Fonctions principales
Machine	Balayeuse	Bucher	2001	Balayage
Machine	Tracteur	Case	2004	Déneigement, manutention de terre
Machine	Tracteur	Kubota STV36	2008	Tonte, arrosage et déneigement
Machine	Tracteur	Kubota B3030HD	2010	Tonte et déneigement
Machine	Tracteur	Kubota STV36	2016	Tonte et déneigement
Machine	Tracteur	Iseki	2003	Tonte et déneigement
Machine	Elévateur	Mitsubishi	1989	Rangement, stockage
Travail et transport	Porte-outils	Multicar/Aebi	2005	Déneigement, aspirateur à feuilles
Travail et transport	Porte-outils	Bucher	2008	Déneigement, transport, grue
Utilitaire	Pick-up	Dacia	2011	Poubelles et transport personnes
Utilitaire	Pick-up	Toyota Hilux	2004	Transport matériel et personnes
Utilitaire	Camionnette	Toyota Dyna	2012	Transport petit matériel et personnes
Utilitaire	Voiture	Citroën	2002	
Remorque	Pont	Humbaur HTK		
Remorque	Pont	Humbaur UTK		
Remorque	Pont	Gilles Viellard		
Remorque	Grand dévidoir	Contrafeu	1970	Nettoyage sous-voies/lavage
Remorque	Remorque à tuyaux	Vogt	1970	Nettoyage sous-voies/lavage
Remorque	Pont	Haffa		
Remorque	Pont	Marolf		Transport du gazon et vidange balayeuse
Travail et transport	Monoaxe	Aebi	1977	Fauche et déneigement
Remorque	Déchiqeteuse	Hand		Déchiquetage

Catégorie	Type	Marque	Prix d'achat	Taux d'utilisation moyen par année
Machine	Balayeuse	Bucher	CHF 180'000.-	871.2 h
Machine	Tracteur	Case	CHF 100'000.-	93.74 h
Machine	Tracteur	Kubota STV36	CHF 30'000.-	141.7 h
Machine	Tracteur	Kubota B3030HD	CHF 70'000.-	149.9 h
Machine	Tracteur	Kubota STV36	CHF 48'000.-	
Machine	Tracteur	Iseki	CHF 50'000.-	167.3 h
Machine	Elévateur	Mitsubis hi	CHF 40'000.-	36 h
Travail et transport	Porte-outils	Multicar/ Aebi	CHF 175'000.-	7539 km
Travail et transport	Porte-outils	Bucher	CHF 200'000.-	462.77 h/ 7932 km
Utilitaire	Pick-up	Dacia	CHF 15'000.-	5473.6 km
Utilitaire	Pick-up	Toyota Hilux	CHF 45'000.-	8663.7 km
Utilitaire	Camionnette	Toyota Dyna	CHF 35'000.-	5860.1 km
Utilitaire	Voiture	Citroën	CHF 19'000.-	5262.0 km
Travail et transport	Monoaxe	Aebi		

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement pour l'achat d'un véhicule de voirie multifonctions

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 14 septembre 2017,
Vu le rapport du Conseil communal du 14 août 2017,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

Crédit d'engagement

Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 240'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour lui permettre de financer l'acquisition d'un véhicule de voirie multifonctions.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements sous les chapitres respectifs et amorti conformément à la loi, aux taux réglementaires.

Autorisation d'emprunter

Article 3 :

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Article 4 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général :

Le président :

Le secrétaire :

O. Steiner

J.-P. Favre

Colombier, le 14 septembre 2017